

PV REUNION DU 26 Mai 2020

L'an deux mille vingt le 26 Mai le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 19 Mai 2020

Présents : Mme SAURAT Anna, Mme MATHIEU Jocelyne, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. CAUMON Patrice, Mme SABEL Marie-José, M. LALABARDE Alain, M. ROUX Bernard, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige, M. BARRAU Martial, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille, M. LAGARD Ludovic.

Alain LALABARDE déclare la séance ouverte, procède à l'appel des Conseillers Municipaux et les déclare installés dans leur fonction.

1°) ELECTION DU MAIRE :

La séance est ouverte sous la Présidence de Anna SAURAT, la plus âgée des membres du Conseil municipal.

Edith LAFAGE est désignée secrétaire de séance.

Nathalie CAZARD-OLIBA est désignée secrétaire auxiliaire.

Deux assesseurs sont nommés : Olivier MEYNEN et Jérôme ARNAL.

Anna SAURAT donne lecture des articles L 2122-1,2122-4 et 2122-7du C.D.C.T.

La Présidente demande s'il y a un candidat au poste de Maire, Alain LALABARDE se propose.

Il est procédé au vote à bulletin secret .

Alain LALABARDE est élu à la majorité absolue avec 22 bulletins pour, un blanc ;Il est proclamé Maire de Montcuq en Quercy Blanc et est immédiatement installé.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée « La Charte de l'Elu »

2°) ELECTION DES ADJOINTS

Nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire propose de créer six postes d'adjoints qui auront chacun des fonctions bien déterminées. Le C.M. donne son accord.

Election des adjoints :

En respectant le Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de M. le Maire ; Alain LALABARDE invite les membres du C.M. à voter.

Dans un premier temps, il demande à l'Assemblée si une liste autre que celle qu'il propose se présente. Aucune proposition .

Ensuite il présente la seule liste des candidats aux postes d'adjoints:

Marie-José SABEL,
Bernard ROUX,
Jocelyne MATHIEU,
Patrice CAUMON,
Edith LAFAGE
Patrick DOCHE.

Il est procédé au vote, à bulletin secret et à la majorité absolue. -suffrages exprimés 23 bulletins pour- Les candidats cités ci-dessus sont élus au poste d'adjoint.

3°) ELECTION DES MAIRES DELEGUES :

Alain LALABARDE explique aux Conseillers Municipaux que lors de la création de la nouvelle Commune, des Maires délégués ont été désignés.

Lors du renouvellement du C.M. Les Maires délégués sont élus par le C.M. de la Commune Nouvelle et dans les mêmes conditions que le Maire. Il y a lieu de procéder à leur élection.

Sont élus à la majorité absolue :

Commune annexe de Lebreil : Bernard ROUX

Commune annexe de Valprionde :Patrice CAUMON

Commune annexe de Belmontet : Jocelyne MATHIEU

Commune annexe de Sainte-Croix : Marie-José SABEL

Commune annexe de Montcuq : Alain LALABARDE .

4°) SUPPRESSION DES COMMUNES DELEGUEES ET DISPARITION DES MAIRES DELEGUES :

Après accord de tous les Maires délégués, Alain LALABARDE note :

.la suppression des Mairies annexes et la disparition des Maires délégués.

. Le transfert des registres de l'Etat Civil à la Mairie de la Commune Nouvelle de Montcuq en Quercy Blanc. Avis favorable du C.M.

5) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Nathalie précise que chaque Conseiller est destinataire de la délibération à prendre concernant les délégations attribuées à M. le Maire (prévues par l'article L2122-22 du CGCT) et pour la durée de son mandat.

Alain LALABARDE donne lecture des 29 points –voir compte rendu de cette même séance.

Le C.M. donne son accord.

6°) DELEGATION AU MAIRE DE LA COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE :

M. le Maire explique que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux entre la Commune et une entreprise sont des marchés publics et qu'il ne peut signer sans autorisation du C.M.

Le C.M. autorise le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 40.000€ HT.

7 °) DETERMINATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS :

Vous trouverez tous les détails de la délibération fixant les différents taux appliqués aux élus de la Commune de Montcuq en Quercy Blanc dans le compte-rendu de cette même séance Le C.M. émet un avis favorable aux taux proposés.

8°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Diaporama informations conseillers municipaux.
- Nathalie demande à tous les C.M. de répondre aux mails de la Mairie.
- Marché du dimanche : Un tableau circule dans l'assemblée afin que chacun note ses disponibilités de présence sur ce marché.
- Un tableau concernant les Commissions communales est à compléter suivant les souhaits de chacun et à ramener lors de la prochaine réunion.
- Vu la conjoncture actuelle, Le Conseil municipal décide la fermeture du camping municipal pour la saison estivale 2020.

Tous les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 22H10.

Prochaine réunion est fixée au Mardi 9 Juin à 20h.

Edith LAFAGE

